Monsieur/Madame XXX,

Partout dans le monde, un mouvement visant à mettre en lumière le travail fourni par les femmes dans la société a pris de l’ampleur ces dernières années sous la forme de grèves le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes. À l'ULB aussi, une mobilisation s’est lancée et des étudiantes, chercheuses et travailleuses de l’université appellent à faire grève le 8 mars avec pour revendications la reconnaissance et la valorisation du travail des femmes, des conditions d’étude et de travail correctes, la lutte contre les violences sexistes et le harcèlement présents sur nos campus.

Votre cours se donne normalement ce mercredi 8 mars 2023. Afin de marquer votre soutien à cette mobilisation des femmes et dans l'idée de permettre à vos étudiantes de faire grève, pourriez-vous :

- Suspendre votre cours le mercredi 8 mars

- Dans le cas où votre cours serait maintenu, vous abstenir de pénaliser les étudiantes qui n'y participeraient pas en abandonnant les sanctions habituellement prévues en cas d'absence (points enlevés pour absence à un cours ou à un TP, note sur la participation en classe, délais pour un travail à remettre ce jour là/ une présentation à faire en classe,…)

- Visibiliser ce moment de mobilisation en envoyant un mail à vos étudiant.e.s, en introduisant votre cours par un mot sur la grève des femmes ou en invitant des grévistes à venir en parler en début de cours.

Pour plus d’informations sur la grève des femmes du 8 mars, vous pouvez consulter : [www.8maars.be](http://www.8maars.be/)

Je vous remercie d’avance pour l’attention accordée à cette demande,

Bien cordialement,

XXXXXX [encore mieux si signature de plusieurs étudiantes]